



Contrat de vente non exclusif vente immobilier

Par **MADMARIE**, le **10/02/2014** à **18:48**

[fluo]bonjour[/fluo]

un agent immobilier a répondu à mon annonce de vente d'un garage il me réclame la signature d' un mandat ce pour lequel je suis d'accord sauf qu' il me présente un mandat non exclusif avec la clause d'une durée de 3 mois me précisant qu'elle ne peut être modifiable dans la durée est-ce légal suis-je obligée de signer cette clause !!

dans le cas d'une vente flash d'un bien ciblé faut-il un contrat de 3 mois puis-je demander la suppression de cette durée du mandat

l acheteur ne fait pas de crédit

le bien est libre

Par avance merci

salutations

Par **moisse**, le **10/02/2014** à **19:18**

Bonsoir,

Il est normal que le mandat ait une durée limitée dans le temps.

Dans le cas contraire le mandat sera nul et de nul effet.

3 mois est effectivement l'usage, avec renouvellement tacite.

J'ignore en quoi consiste une vente flash.

Si un acheteur se présente, la vente peut se conclure :

- * avec paiement d'honoraires si l'acheteur est présenté par l'agence
- * sans paiement d'honoraires en cas de vente en direct, encore faut-il être capable d'établir un compromis et d'organiser la réitération de la vente.